

<https://47.snuipp.fr/Augmentation-indiciaire-pas-grand-chose-de-mieux-en-10-ans>



Augmentation indiciaire : pas grand chose de mieux en 10 ans !

- Pratique - Fiche de Paye -

Date de mise en ligne : vendredi 17 mars 2017

Dernière mise à jour : 17 mars 2017

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Alors que le point d'indice sera finalement revalorisé d'1,2% le SNUipp-FSU continue à revendiquer un plan de rattrapage salarial pour les enseignants du primaire.

Le rendez-vous salarial du 17 mars a rendu son verdict. Le salaire des fonctionnaires va finalement être dégelé et bénéficier d'une petite revalorisation de 1,2 % en 2 fois (0,6 % au 1er juillet 2016, puis 0,6 % au 1er février 2017).

Après six ans de blocage de nos salaires et un passif s'élevant à près 8 %, on sort enfin du gel du point d'indice. Nous constatons surtout que notre pression constante et nos mobilisations, notamment le 26 janvier dernier, ont obligé le gouvernement à réévaluer son hypothèse de départ d'un maintien du gel ou d'une augmentation symbolique de 0,3 %.

Pour autant, il s'agit plutôt d'un « micro dégel », très en deçà des attentes des agents, et dont les effets ne seront pas visibles immédiatement sur leur fiche de paye.

Il faudra attendre juillet pour bénéficier d'un premier petit coup de pouce de 10 euros en moyenne, puis février 2017 pour le second, également de 10 euros grignotés par la hausse des cotisations sociales.

Exemple pour l'évolution du salaire du 6e échelon :

- Un professeur d'école au 6e échelon touchait un salaire net de 1799,11 € en juillet 2010 au moment du blocage du point d'indice.
- En janvier 2016, ce salaire net n'est plus que de 1757,99 € en raison de l'augmentation de la cotisation retraite entamée en 2011 et amplifiée depuis 2014.
- En juillet 2016, après l'augmentation du point d'indice de 0,6%, ce salaire net sera de 1768,54€.
- En février 2017, après la seconde augmentation de 0,6% mais aussi après une nouvelle hausse de la cotisation retraite, ce salaire net retrouvera juste celui de juillet 2010.

https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L400xH258/evol_pt indice pe 6e 2010-2017-5f84d.svg

En comparant sur une période plus longue, on s'aperçoit qu'un prof d'école au 6e échelon en février 2017 touchera un salaire net de seulement 32 € de plus que son homologue de février 2007 :

- février 2007 ; salaire net au 6e échelon : 1767,47 €
- février 2017 ; salaire net au 6e échelon : 1799,38 €

Ces chiffres ne comparent pas l'évolution du pouvoir d'achat d'une « carrière » mais celle du « métier » : les profs d'école aujourd'hui , et même demain malgré (sic !) la hausse de la valeur du point d'indice, gagnent moins que leurs homologues d'il y a dix ans d'autant que les effets de l'inflation ne sont pas mesurés ici !

Tout cela reste largement insuffisant. Le contentieux salarial est loin d'être réglé, concernant notamment la situation des enseignants du primaire.

Nous continuons de demander la tenue d'autres rendez- vous « salaires » qui permettent d'aboutir à un vrai plan de rattrapage de notre pouvoir d'achat.